

MISE EN ŒUVRE DE LA **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE** AVEC LA CAF DU NORD :

Lien avec le PEDT et les instances
existantes sur le territoire de
Lambersart



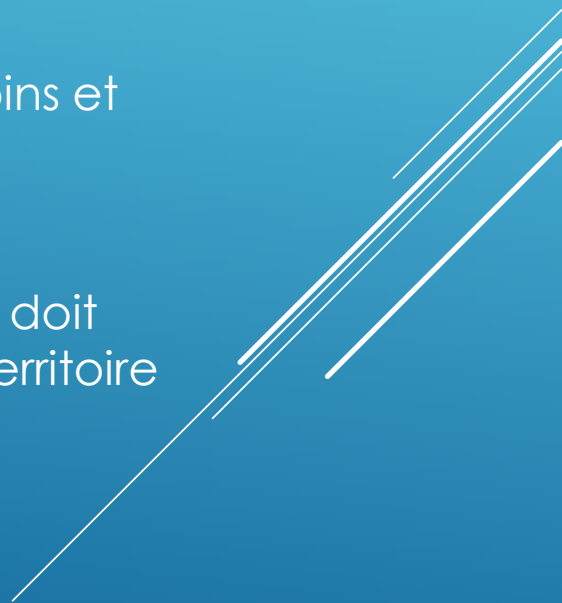
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE: DÉFINITION

- ▶ La circulaire Cnaf 2020-001 définit la Convention Territoriale Globale (CTG) comme « *une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.*
- ▶ *Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. »*

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE: OBJECTIFS

- ▶ Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de :
 - Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la Caf et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles;
 - Renforcer le pilotage des projets territoriaux;
 - Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service;
 - Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf par la simplification des règles de financement.


CTG : LES ATTENDUS

- ▶ Le diagnostic partagé doit permettre la réunion et l'association de toutes les parties prenantes (habitants, associations, institutions et partenaires publics) afin d'identifier les besoins et élaborer conjointement des solutions.
 - ▶ Le plan d'actions ainsi construit au service des familles se doit d'être cohérent, en adéquation avec les ressources du territoire et évaluable.
- 


CTG : LES ATTENDUS

- Le maintien, la création et l'extension de l'offre de services aux familles en lien avec les objectifs partagés de l'Etat et de la branche Famille, avec une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Le renforcement de la prise en compte des publics spécifiques dans l'accessibilité à l'ensemble des structures : enfants en situation de handicap, ou issus de familles fragiles dont les familles monoparentales ;
- L'amélioration de la qualité de l'offre de services aux familles.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE À LAMBERSART

- ▶ Une convention signée pour la période 2021-2024;
 - ▶ Une commune qui offre un large panel de services, d'actions et de projets à destination des enfants et leurs familles;
 - ▶ Une volonté partagée de travail en partenariat et d'échanges pour répondre aux besoins
- 

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE À LAMBERSART

- ▶ Identifier les axes de travail prioritaires suite au diagnostic partagé, a minima sur les champs de la petite enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale;
 - ▶ Approfondir les réflexions, possibilités d'actions avec les partenaires du territoire et les usagers;
 - ▶ Travailler en adéquation avec le PEDT communal sur les champs de l'enfance, la jeunesse et la parentalité pour ne pas se superposer aux instances existantes;
- 

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Vos interlocuteurs CAF du Nord:

- Sophie Richet, responsable d'unité de territoire, Armentières:
sophie.richet@caf nord.cnafmail.fr
- Antoine Brulein, chargé de conseil de conseil et développement
en action sociale: antoine.brulein@caf nord.cnafmail.fr

